Assemblée générale annuelle de l'APN
du 15 au 17 juillet 2008, Québec (Québec) Résolution nº 12/2008

OBJET :	Programme de soutien du revenu d'AINC
PROPOSEUR(E) :	Glen Buffalo, Chef, Première Nation de Day Star, Sask.
COPROPOSEUR(E) :	Guy Lonechild, mandataire, Première Nation de White Bear, Sask.
DÉCISION :	Adoptée à l'unanimité.

ATTENDU QUE :

A. Le Programme de soutien du revenu d'AINC doit, dans le but d'aider à éradiquer la pauvreté et à répondre adéquatement aux besoins des Premières Nations, en sus de l'assistance sociale de base, comprendre les mesures actives suivantes :
   - Fournir des ressources adéquates en matière de financement, de fonctionnement et de formation aux fins du programme de soutien du revenu;
   - Assurer l'accès à des possibilités de formation et d'emploi;
   - Fournir des ressources pour le logement et des allocations pour les « besoins spéciaux » tels que définis dans les politiques de soutien du revenu;
   - Fournir des programmes de garde d'enfants et de développement de la petite enfance à l'intention des parents qui désirent poursuivre leurs études ou entrer sur le marché du travail.

B. La prestation du soutien du revenu et la détermination des taux applicables dépendent des lois provinciales ou territoriales, et que les taux de soutien du revenu actuellement appliqués sont inadéquats, surtout dans les communautés de Premières Nations éloignées ou situées dans les régions du Nord;

C. Les allocations pour le logement et autres formes de soutien financier telles que les régimes diététiques spéciaux pour femmes enceintes sont incluses dans les politiques de soutien du revenu de ressort provincial ou territorial, mais que les membres des communautés des Premières Nations dans

diverses régions bénéficient d'un soutien soit complet, soit partiel, soit inexistant en regard de ces besoins en raison de restrictions de financement et d'interprétations régionales divergentes de ce qui est « admissible »;

D. AINC a ordonné une révision de l'ensemble du programme de soutien du revenu, y compris les mesures actives, avant le renouvellement de celui-ci et l'élargissement des autorisations en 2009.

POUR CES MOTIFS :

1. Les Chefs en assemblée appellent le gouvernement du Canada (notamment Affaires indiennes et du Nord Canada et Ressources humaines et Développement social Canada) ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux à constituer une table conjointe avec l'APN pour faire en sorte de réduire la pauvreté parmi les Premières Nations en éliminant l'inégalité, en augmentant les débouchés et en accroissant le financement du programme de soutien du revenu.
2. Les Chefs en assemblée soutiennent le Groupe de travail des Premières Nations sur le soutien du revenu ainsi que le travail de celui-ci pour élaborer et mettre en œuvre le Plan d'action pour le soutien du revenu dans un cadre stratégique de développement social.
3. Les Chefs en assemblée renouvellent leur appui au travail de l'APN dans le domaine du soutien du revenu ainsi que ses efforts pour améliorer les conditions qui existent dans les communautés des Premières Nations en ce qui concerne le cycle de la dépendance à l'assistance sociale.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 16 juillet 2008 à Québec (Québec)

Phil Fontaine, Chef national